

Dossier R-4235-2023
*Demande d'approbation des modifications à la méthode de cheminement des coûts
pour l'établissement des charges d'exploitation*

Présentation de l'AQCIE et du CIFQ
à l'audience du 12 décembre 2023

A- Importance des frais d'exploitation

La composante des revenus requis affectée par la méthode de cheminement des coûts (MCC) adaptée représente :

- Environ 23,1 % des revenus requis du Transporteur;
- Environ 10% des revenus requis du Distributeur.

Il s'agit d'une composante substantielle, notamment pour le Transporteur, et il faut s'assurer que sa détermination est adéquate.

B- Proportion des allocations selon une clé de répartition et selon une attribution directe

L'AQCIE et le CIFQ estiment que 41,4% des charges d'exploitation allouée à la Vue électrique par le biais de la MCC sont allouées selon une attribution directe, soit 1 562,4 M\$, et 58.6% selon une clé de répartition, soit 2 211,8 M\$.

Il est donc nécessaire que les clés de répartition permettent de bien refléter les frais d'exploitation de Transport, de Distribution et du Non réglementé.

C- Fiabilité des données

Jusqu'à maintenant, la séparation fonctionnelle des activités d'Hydro-Québec

- permettait une allocation des coûts directement aux activités de transport et aux activités de distribution.
- apportait une certaine garantie quant à l'allocation des coûts entre les activités de transport, de distribution et les activités non réglementées.

La MCC proposée introduit 2 imprécisions :

- L'évaluation de la valeur du coût complet de chacune des activités et sous activités (référence Tableau 7);
- La définition et l'application de clés de répartition.

L'évaluation du coût complet des activités et sous activités

Selon HQT D : *La comptabilité par activités n'a pas pour objet de faire un rapprochement entre la structure des activités de la chaîne de valeur ou de soutien et les organigrammes, puisqu'au sein même d'une unité, les ETC peuvent réaliser différentes activités.* (B-0026, page 4)

Selon les explications fournies à l'audience du 11 décembre, l'AQCIE et le CIFQ comprennent que la valeur des activités et sous activités est déterminée à partir de quelques 3000 centres de coût. Chaque centre de coût serait lié à une activité ou sous activité, ce qui permettrait d'obtenir le coût total complet d'une activité ou sous activité. Le lien entre un centre de coût et une activité ou sous activité serait établi par les différents responsables d'activités. (Témoignage de Luc Dubé du 11 décembre 2023, pages 89-96)

Selon les intervenants, cette démarche reste plus ou moins arbitraire et pourrait varier dans le temps selon les responsables.

Selon l'AQCIE et le CIFQ, pour s'assurer que le coût complet de chacune des activités et sous activités reflète bien les coûts de ces activités et sous activités, il faut que sa détermination soit sous la responsabilité et le contrôle d'une entité spécifique. Nous comprenons de la preuve de HQT D que c'est le groupe Finance qui assume cette responsabilité.

L'AQCIE et le CIFQ sont tout de même préoccupés par la complexité de la MCC proposée et considèrent que cette méthode est moins fiable que la méthode actuelle pour l'établissement des charges d'exploitation aux fins de détermination des revenus requis pour les activités de transport et de distribution.

Clés de répartition

À partir des données fournies par HQTD, les intervenants ont identifié des clés de répartition qui n'ont pas démontré une certaine stabilité dans le temps : (C-AQCIE-CIFQ-0016 page 12)

- sous-activité Conduite du réseau (378,5 M\$) : Points BDD pondérés : aucun historique;
- sous-activité Conformité et fiabilité (24,4 M\$): Nombre de normes et exigence : historique pour l'année 2021 seulement;
- l'activité Conception et évolution du système énergétique et infrastructure (109 M\$): Heures projet : variation importante soit de 47,9% à 59,6% pour le Transport et de 52,1% à 40,4% pour la Distribution
- l'activité Support opération et maintenance : Heures de réalisation de travaux (476,7 M\$): variation importante soit de 40,2% à 34,9% pour le Transport et de 29,4% à 34,1% pour la Distribution

Ces clés sont utilisées pour la répartition de 988,6 M\$.

À l'audience du 11 décembre, HQTD mentionnent que la stabilité des coûts dans le temps n'est pas un critère important et que les clés pourront être rajustées au besoin. (Témoignage de Luc Dubé du 11 décembre 2023, pages 20, 22, 23, 186)

Selon l'AQCIE et le CIFQ cela démontre la volatilité de la MCC.

Recommandation :

L'AQCIE et le CIFQ recommandent à la Régie de ne pas autoriser ces clés de répartition, ou de les autoriser sous réserve qu'une démonstration convaincante que leur application est adéquate soit présentée lors du prochain dossier tarifaire.

D- Masse salariale

L'AQCIE et le CIFQ constatent que la valeur moyenne de chacune des composantes de la masse salariale varie passablement selon les activités et sous activités.

En audience, HQTD expliquent ces variations peuvent s'expliquer par le fait que les activités ou sous activités nécessitent des expertises différentes qui ont des coûts différents. (Témoignage de Luc Dubé du 11 décembre 2023, pages 117-119)

Cependant, à l'audience les intervenants soulèvent des différences importantes entre la masse salariale moyenne des divers groupes d'employés d'Hydro-Québec fournie lors d'un balisage concernant la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec et la valeur moyenne de la masse salariale calculée par les intervenants à partir des données fournies par HQTD. (C-AQCIE-CIFQ-0016, p. 14)

La masse salariale moyenne la plus faible calculée par les intervenants est de 130 050.40 \$ pour l'activité Expérience client et commercialisation, ce qui est supérieur à la rémunération globale des groupes d'employés ayant fait l'objet du balisage, sauf pour le groupe Cadre intermédiaire et le groupe Professionnels. Ceci impliquerait que les activités et sous activités sont réalisées par l'un et l'autre de ces groupes.

Cette constatation est préoccupante pour les intervenants et cet écart ne peut s'expliquer par la seule augmentation de la rémunération depuis 2020, ni par l'échantillonnage de l'étude de balisage.

E- Frais corporatifs – Clé de répartition

Le tableau suivant présente la composition des frais corporatifs

Composition des frais corporatifs (M\$)	
Activités corporatives	Après Une Hydro
Bureau PDG, PCA, Protectrice de la personne	3,3
Audit interne	7,9
Affaires corporatives et gouvernance	18,5
Développement durable, relations avec les communautés et communications	94,7
Finances	25,1
TOTAL	149,5

HQTD proposent une nouvelle méthode de répartition pour les frais corporatifs, soit la prise en compte des contributions internes pour la valeur des immobilisations corporelles en exploitation: (B-0021, page 26)

- 50 % des frais corporatifs seront répartis selon la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation et des contributions internes ;
- 50 % seront répartis selon le total des charges d'exploitation de la Vue électrique.

Selon l'AQCIE et le CIFQ :

- les contributions internes sont des écritures comptables qui sont requises pour allouer les coûts encourus au client qui cause ces coûts;

- Les équipements ayant fait l'objet d'une contribution interne demeurent entièrement sous la responsabilité du Transporteur concernant les obligations liées à ces équipements durant leur durée de vie.
- Il n'y a pas de relation entre la valeur des frais corporatifs et les contributions. Ces frais restent les mêmes avec ou sans contributions
- Ne rencontre pas le critère de causalité. (B-0053, page 5)

D'ailleurs, le Rapport annuel d'Hydro-Québec ne prend pas en compte les contributions internes lorsqu'il présente la valeur des immobilisations de transport.

Recommandation :

L'AQCIÉ et le CIFQ recommande à la Régie de ne pas considérer les contributions internes pour la définition de la clé de répartition des frais corporatifs.

Si la Régie autorise l'inclusion des contributions internes

Si la Régie autorise l'inclusion des contributions internes pour la clé de répartition il faut bien déterminer la valeur à considérer pour les contributions internes.

- Les contributions considérées par HQT D sont les suivantes : (B-0026, page 14)
 - Transport (2 627) M\$
 - Distribution 1 519 M\$
 - Production 1 118 M\$

- HQTQ indiquent que la valeur des immobilisations corporelles en exploitation utilisée est celle de l'année 2021 apparaissant au Rapport annuel d'Hydro-Québec. (B-0026, page 14)
- Le Rapport annuel 2021 du Transporteur, au 31 décembre 2021 les contributions internes et autres réelles sont de -1653,2 M\$. (Rapport annuel, B-0012, page 29)
- À l'audience du 11 décembre, HQTQ mentionnent qu'il faut utiliser les valeurs qui étaient prévues et non les valeurs réelles;
- La valeur prévue et autorisée par la Régie est de -1 670.7 M\$ au 31 décembre 2021, ce qui est semblable à la valeur réelle présentée au rapport annuel de HQT. (R-4167-2021, B-0230, page 10)

Selon l'AQCIE et le CIFQ, les contributions internes devraient être celles de la même année que l'année de la valeur des immobilisations corporelles en exploitation. En toute cohérence, les contributions doivent être associées à des immobilisations mises en exploitation.

Dans le cas où la Régie autorise l'inclusion des contributions internes pour la clé de répartition des frais corporatifs, l'AQCIE et le CIFQ recommande à la Régie d'exiger que HQTQ considèrent les contributions correspondant à la même année que l'année de référence pour la valeur des immobilisations corporelles en exploitation. De plus, les valeurs considérées doivent être de même nature, soit des valeurs réelles ou des valeurs prévues.

F- Mesurage

Définition de l'activité Mesurage :

l'ensemble des responsabilités entourant le mesurage, soit de fournir des données de consommation d'électricité précises et fiables provenant de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec. (B-0021, page 76)

Le coût complet de l'activité Mesurage est allouée à la Distribution, soit 103,2 M\$. (B-0014, page 5)

En réponse à une demande, HQTd mentionnent :

Des équipements de mesure sont installés dans les postes où il y a des interconnexions et sont sous la responsabilité de l'activité Mesurage. Cependant, les efforts qui y sont consacrés sont peu significatifs sur l'ensemble des tâches réalisées dans l'activité

La totalité des coûts est associée au Distributeur car, historiquement, la portion qui était refacturée aux autres entités représentait environ 0,4 M\$, soit moins de 0,4% du coût complet de l'activité. (B-0026, page 21)

Or, on peut relever plusieurs items ayant une valeur comparable et même plus faible que 0,4 M\$ qui ont été comptabilisés dans les revenus requis du Transporteur affectées par la MCC adaptée (Tableau 16 de la pièce B-0021)

De manière surprenante, en audience, HQTd est venu déclarer que le coût des activités de mesurage effectuées au bénéfice du Producteur n'est pas inclus dans la sous-activité Mesurage de la chaîne de valeur, sans être en mesure pour autant de préciser à quelle activité de la chaîne de valeur les coûts de mesurage du Producteur se retrouvent. (Témoignage de Luc Dubé du 11 décembre 2023 aux pages 137-139).

Recommandation :

La Régie devrait exiger de savoir avec plus de précisions dans quelle activité se retrouve les coûts de mesurage bénéficiant au Producteur afin de s'assurer de leur bon acheminement vers la vue électrique.

EN CONCLUSION

À la suite de l'application de la MCC, il en résulte :

- Moins de transparence;**
- Plus d'opacité;**
- Une diminution de la fiabilité des coûts d'exploitation du Transporteur et du Distributeur;**
- Une augmentation du risque de transfert de coût entre le Transporteur, le Distributeur et le Non réglementé.**

Les recommandations de l'AQCIE et du CIFQ ont pour objectif de diminuer les impacts négatifs de l'application de la MCC.

L'exercice a été réalisé pour l'année 2022 en connaissant à l'avance le résultat auquel il fallait arriver, mais cela n'est pas une assurance pour les années futures.